

Contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien de Magnac-Laval

Bernard Dessagne / 4 Juniat / 87140 Chamborêt
membre d'ALTESS87



L'éolien : la ruée vers l'or

L'éolien en Haute-Vienne c'est une ruée vers l'or débridée version XXI^e siècle !

Une nuée de projets éoliens envahissent le nord de ce département. Combien va-t-il y avoir d'éoliennes : 100, 200, 300 ...? Personne ne le sait. Aucune autorité n'est là pour réellement canaliser, harmoniser, moraliser cette invasion. Au contraire c'est «open bar» pour les promoteurs. Et ils s'en donnent à cœur joie :

- leurs projets sont ficelés n'importe comment à grands coups de copier-coller.

Comparez les autres projets éoliens du même porteur.

- les informations des mats de mesure, sur lesquelles ils fondent leur business-plan, sont classées «secret industriel» ce qui fait que l'on doit croire sur parole le promoteur. Cette opacité nuira toujours à la crédibilité des projets. D'autant plus que la vitesse moyenne de vent retenue pour leur analyse financière est en général de 6,5 m/s. Des rendements impossibles dans cette région si l'on prend en compte les données de Météo-France. **Interrogez Météo-France.**

- leurs provisions pour démantèlement sont faites «à la louche» et ne peuvent sérieusement pas prendre en charge ces opérations avec une provision de 50 000 € par éolienne. En fait, un démantèlement coûte 470 000 €, à l'explosif, et environ 900 000 € à la grue par machine. **Demandez des contre-devis de démantèlement pour voir si le promoteur est sérieux.**

- les conséquences sur le milieu, l'environnement, la faune et l'habitat humain sont réalisées avec des prestataires de services non indépendants mais ayant un rapport de client à fournisseur. Les enjeux sont donc négociés à minima avec le donneur d'ordre avant publication. Suite aux gentilles questions de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, les quelques nuisances seront résolues par la plantation de haies pour protéger quelques points de vue. **Demandez à des pépiniéristes si le séquoia est adapté à la région et combien de temps faudra-t-il pour qu'il cache une éolienne de 200 m?**

Les éléments du dossier sont donc, au mieux, enveloppés dans un flou artistique sensé faire illusion, au pire, un tissu de mensonges par omission, par imprécision, par approximation.

L'éolien est aujourd'hui un détournement de fonds publics Sous prétexte d'énergie renouvelable, les promoteurs bénéficient de subventions multiples et variées dont un prix d'achat garanti de toute leur production deux à trois fois supérieur au cours de l'énergie électrique faisant de leurs moulins à vent de véritables machines à sous toujours gagnantes. Cette manne est bien sûr financée par les fonds publics issus de la CSPE au nom d'un mix énergétique qui, de fait, enrichit un mécanisme bien huilé :

- Phase 1 : des promoteurs privés montent des projets éoliens, les construisent et gèrent le contexte réglementaire (dossier, études, enquête, bail, redevance aux collectivités territoriales, ingénierie juridique, recours etc.)

- Phase 2 : ces sociétés revendent les parcs clés en main exempts de recours avec bien sûr une belle marge qui d'ailleurs s'appelle «culbute» dans le milieu.

- Phase 3 : les nouveaux et heureux propriétaires sont des investisseurs, en général des fonds de pension étrangers (chinois, suisses, luxembourgeois etc.) qui n'achètent pas de l'énergie verte, du vent ou des éoliennes mais des machines à cash. D'autant plus productives que c'est l'argent public de la CSPE qui remplit les caisses et alimentent les dividendes des actionnaires.

- Phase 4 : les promoteurs privés gardent en général la maintenance des parcs qu'ils vendent ce qui leur assure une belle petite rente .

Il n'y a donc que du bonheur dans l'éolien et merci à la CSPE pour cet enrichissement privé !

Quant aux riverains, aux autochtones, ils sont comme les indiens voyant débarquer sur leurs terres les chercheurs d'or, sans foi ni loi, mais motivés par une énergie (c'est le cas de le dire), celle inébranlable de l'appât du gain.

Pourquoi l'argent public devrait financer cet enrichissement et spolier les habitants de ce territoire au profit d'une énergie non rentable sans subventions.

Ici aussi le projet éolien de Magnac-Laval ne respecte rien :

- **ni l'article R.111-21 du code de l'urbanisme** qui doit limiter drastiquement les effets de mitage ou grignotage. Ici, on voudrait donc parsèmer dans le paysage authentique et préservé plusieurs éoliennes d'un gigantisme monstrueux, sans aucune proportion avec le milieu, sans possibilité de l'intégrer et sans aucune cohérence provoquant une dégradation visuelle incontournable de jour comme de nuit.

- **ni les zones écologiques** reconnues pour leur biodiversité

- **ni les couloirs migratoires** d'intérêt national sur lesquels ce parc se situerait et perturberait leurs déplacements

- **ni la santé des riverains** avec les nuisances sonores et les ultra-sons

- **ni le contexte** déjà considéré comme une zone de forte implantation d'éoliennes comme le fait remarquer le rapport de la MRAE.

L'effet est potentiellement désastreux sur ce pays. Imaginons ce paysage truffé d'éoliennes plantées sans aucune cohérence, hérissées de manière sauvage à perte de vue. Par la suite, avec la densification des parcs et le repowering dont les procédures sont plus rapides et simplifiées, ce territoire risque, à terme, de devenir un friche industrielle d'éoliennes qui aura fait fuir ses habitants ruinés par la dépréciation immobilière et repoussera les touristes.

Ces constructions se propagent comme un cancer sous forme de métastase qui vient ronger le paysage et la vie dans les campagnes. Voici un projet qui sous prétexte de sauver l'environnement commence d'abord par le détruire.

Pour toutes ces raisons, au nom du Code de l'Urbanisme, pour ne pas défigurer notre patrimoine naturel au profit d'une industrie vénale et peu scrupuleuse, je vous demande, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, de bien vouloir rendre un avis défavorable à Monsieur le Préfet pour ce projet.